

## Quatrième partie : Les conditions de la vie politique dans la province

Volume 4, Number 7, 1959

Mélanges géographiques canadiens offerts à Raoul Blanchard

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/020204ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/020204ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

### ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

(1959). Quatrième partie : Les conditions de la vie politique dans la province. *Cahiers de géographie du Québec*, 4(7), 185–203. <https://doi.org/10.7202/020204ar>

## *Quatrième partie*

### LES CONDITIONS DE LA VIE POLITIQUE DANS LA PROVINCE

#### I. LE RÔLE DU VOTE RURAL DANS L'ORIENTATION DES PARTIS

Exprimer sur deux courbes les fluctuations du parti libéral et du parti conservateur paraîtra sans doute au lecteur averti un geste arbitraire, dénué de tout fondement réel. Est-il logique d'aligner sur une courbe les partis de Chapleau, Flynn, Houde, Duplessis et sur une autre les partis de Lotbinière, Mercier, Gouin, Taschereau, Godbout et Lapalme? L'Union nationale qui inscrit dans la liste de ses fondateurs Papineau, Cartier, Mercier, Lafontaine, semble nous donner tort. Quelle solution alors adopter : isoler l'Union nationale ou l'aboutir au régime Taschereau? Le problème de la filiation des partis et, partant, de leur signification, est d'autant plus complexe qu'il repose sur une triple équation : ce qu'est réellement tel parti, comment sa propagande le présente et comment le peuple le voit. Les éléments de solution de ce problème se trouvent dans l'analyse des programmes de chaque parti, de leur législation quand ils sont au pouvoir, des opinions de la presse indépendante.

Nous pouvons cependant tenter de cerner ce problème par le biais du vieil adage : « Qui se ressemble s'assemble ». Si, en dépit du changement des étiquettes politiques et du rajeunissement des manifestes électoraux, nous rencontrons toujours la même masse d'électeurs derrière chaque parti ministériel, il y a de fortes probabilités que les partis qui se succèdent au pouvoir s'alimentent à la même source idéologique. Au contraire, des partis qui s'appuieraient sur des catégories différentes d'électeurs s'inspireraient sans doute de principes différents.

Les courbes de la figure CXXXV expriment les fluctuations des deux grands partis dans l'ensemble des comtés dits ruraux. Elles délimitent les trois périodes de notre vie politique : le règne du parti conservateur (1867-1896), le règne du parti libéral (1897-1935), le règne de l'Union nationale (1936-1956).

Durant la première période, les taux minima (si l'on ne tient pas compte des élections par acclamation) des votes exprimés en faveur des deux partis sont respectivement de 42% pour le parti libéral et de 47% pour le parti conservateur. Ces deux minima naissent de la pression de courants politiques puissants : l'élan du parti conservateur de 1867 à 1872 et l'agitation nationaliste consécutive à la pendaïson de Riel. Nous croyons que ces deux minima représentent le noyau stable de chaque parti, dans les milieux ruraux, durant cette période. Ces noyaux stables baignent donc dans un milieu flottant de 11% d'électeurs qui, en temps d'élections, se cristallisent à l'un ou l'autre des noyaux suivant les pressions qui s'exercent.

La stabilité de ces noyaux se manifeste en 1897 ; malgré l'immense prestige dont jouit Laurier dans la province, seuls les électeurs flottants se rangent en bloc sous l'étendard libéral. Le 11% d'électeurs flottants intégré au noyau stable du parti libéral donne 53% des votes aux libéraux. Les forces

% des votes exprimés dans les comtés dits ruraux.



FIGURE CXXXV

conservatrices sont réduites à leur noyau stable de 47%. Un ralliement aussi spectaculaire des électeurs flottants s'annonce sur les courbes dès 1875, alors que la popularité du parti conservateur a tendance à baisser. L'adhésion des électeurs flottants au libéralisme prélude à un réalignement des forces politiques dans la province.

Ce réalignement qui va s'effectuer n'a de signification que si, d'abord, nous distinguons le noyau stable d'un parti de son noyau irréductible. Celui-ci serait exprimé sur les courbes par le taux minimum des votes obtenus par un parti sur une très longue période. Le taux irréductible, dans les comtés ruraux, serait de l'ordre de 30% pour chaque parti. C'est le taux du parti conservateur en 1919. Il est particulièrement significatif puisque, cette année-là, le parti conservateur fut soumis à de très fortes pressions, probablement les plus fortes qu'un parti ait jamais eu à affronter dans la province. 30% des électeurs ruraux sont donc conservateurs à tous crins. D'un autre côté, le taux minimum du parti libéral s'établit à 36% en 1948. Cependant le parti libéral, nous semble-t-il, n'a jamais eu à affronter des circonstances aussi défavorables que celles qu'a dû envisager le parti conservateur en 1919. Placé comme le parti conservateur, sous une pression aussi forte que celle de l'année 1919, il se pourrait que le taux minimum du parti libéral se situe vers les 30%. C'est pourquoi nous croyons que le taux irréductible de chaque parti serait de l'ordre de 30%. En d'autres mots, dans les comtés ruraux, l'esprit de parti commanderait 60% des votes.

Le noyau stable (taux minimum sur une courte période) comprend donc le noyau irréductible, plus un certain pourcentage d'électeurs qui ont tendance, par opportunisme et par intérêt, à se situer, pour une période donnée, dans un parti. Ce serait les électeurs « cycliques » qu'il ne faut pas confondre avec les électeurs flottants. Les premiers s'intègrent à un parti pour une période donnée, les seconds revisent leur position à chaque élection. Les électeurs cycliques se retrouvent surtout dans un parti qui a le vent dans ses voiles. Ainsi, de 1867 à 1896, le noyau stable du parti conservateur comprendrait un noyau irréductible de 30% et un noyau cyclique de 17% (47% est le minimum de la première période) ; celui du parti libéral comprendrait un noyau irréductible de 30% et un noyau cyclique de 12% (minimum de 1871).

Est-ce à dire que le noyau irréductible d'un parti durera jusqu'à la fin des temps? Non. Ce dernier peut éclater, lui aussi ; cependant, ce phénomène révélerait une situation nouvelle. Alors que l'éclatement d'un noyau stable correspond à l'apparition de besoins économiques et sociaux nouveaux, l'éclatement d'un noyau irréductible marquerait la naissance d'une mentalité nouvelle issue de l'évolution économique et sociale. Si les besoins nouveaux ne façonnent que lentement une mentalité nouvelle, on doit assister à quelques éclatements de noyaux stables avant d'en arriver à une dissolution des noyaux irréductibles. Il se pourrait cependant, dans le cas où les partis traditionnels s'adaptent à cette mentalité nouvelle, que les noyaux irréductibles n'éclatent pas.

En 1897, le ralliement momentané des électeurs flottants au parti libéral marque une ère nouvelle dont l'apparition n'échappe pas aux électeurs cycliques du parti conservateur. Cette catégorie d'électeurs, par intérêt, se rallie massive-

ment au parti libéral et provoque l'éclatement du noyau stable du parti conservateur qui baisse à environ 35% (taux minimum pour la période 1897-1935) : soit une contraction de 12%.<sup>4</sup>

À l'inverse, nous assistons à un gonflement du noyau stable du parti libéral qui se chiffre à 54% (minimum de 1900). Il est composé du noyau stable de la période précédente (42%) et des électeurs cycliques (12%) qui ont laissé le parti conservateur. Les électeurs flottants se maintiennent encore au taux de 11%.

La force du parti libéral, durant cette période, réside donc dans l'intégration dans ses cadres d'une partie des électeurs cycliques qui adhéraient jadis au parti conservateur. L'art de gouverner consiste à combler ces électeurs cycliques ralliés. Cependant, la crise des années 1930 et l'évolution autocratique du parti libéral produisent le même effet que la longue crise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et l'usure du parti conservateur à l'époque. En 1931 et 1935, tout comme en 1897, le ralliement massif des électeurs flottants (12%) au noyau stable du parti conservateur (35%) annonce un nouveau réalignement des forces politiques qui se produit en 1936.

De 1936 à 1956, le noyau stable du parti de l'Union nationale se fixe, semble-t-il, à 43% des électeurs dans les comtés dits ruraux (minimum de 1944). Il serait composé du noyau stable du parti conservateur dans la période précédente (35%) et du repêchage des électeurs cycliques (12%) qui avaient laissé à partir de 1900 le parti conservateur pour s'intégrer dans le noyau stable du parti libéral. Dans ces conditions, le noyau stable du parti unioniste devrait être de 47%, soit le noyau stable de l'ancien parti conservateur (35%) et les électeurs cycliques (12%). Il s'est donc produit une fuite de 4%. Ces conservateurs, 4%, ont glissé dans le groupe des électeurs flottants, soit qu'ils aient refusé d'accepter l'Union nationale soit que l'évolution de la mentalité dans les campagnes, accélérée par la deuxième guerre mondiale, ait affaibli l'esprit de parti. À l'opposé, le noyau stable du parti libéral tombe à 36% (minimum de 1948). Dans ces conditions, le noyau stable du parti libéral devrait se chiffrer à 41%, comme pendant la période 1867-1897, savoir : le noyau stable de la période 1897-1935 (53%) moins la fuite des électeurs cycliques (12%). Dans le parti libéral comme dans le parti conservateur, il s'est donc produit une fuite d'électeurs de l'ordre de 5%, qui ont abandonné leur parti pour s'intégrer parmi les électeurs flottants. L'évolution de la mentalité, caractérisée par l'affaiblissement de l'esprit de parti, joue autant sur le parti libéral que sur le parti conservateur. L'affaiblissement de l'esprit de parti porte donc à 21% l'électorat flottant dans les comtés dits ruraux, comparativement à 12% dans les périodes précédentes. L'augmentation du vote flottant, expression de l'évolution de la mentalité, annonce, sans aucun doute possible, un réalignement en profondeur des forces politiques.

La répartition des circonscriptions électorales dans notre province fait du vote rural la clef de voûte d'un parti. Commander le vote rural, c'est commander la province. Et dans le vote rural, il faut commander le 12% d'électeurs

<sup>4</sup> Étant donné les pressions très fortes qui ont pesé sur le parti conservateur en 1919 et 1927, nous considérons que les minima de ces années-là expriment le noyau irréductible du parti conservateur.

cycliques qui alternent périodiquement d'un parti à un autre. C'est en fonction de ce bloc rural opportuniste que les partis doivent, consciemment ou non, définir leur politique. Les *leaders* guidés par cette intuition ont tous été des *leaders* qui ont eu une longue vie au pouvoir.

Ce jeu d'alternance du vote cyclique nous explique pourquoi un parti au pouvoir, s'il veut durer, doit se guider sur la politique de son prédécesseur. Il n'est pas étonnant alors que rien ne ressemble plus à un parti ministériel qu'un autre parti ministériel : tous doivent définir leur politique en fonction d'un bloc d'électeurs qui fait et défait les gouvernements. Cette catégorie d'électeurs est responsable de la politique de « gravelle » et d'asphalte dont s'honore la province de Québec.

L'espoir réside dans le gonflement du vote flottant dans les comtés ruraux, signe d'une mentalité nouvelle qui se cherche et qui conduira à une redéfinition de la politique provinciale.

## II. DYNAMIQUE DES ASSISES RÉGIONALES DES PARTIS

L'expression graphique du résultat de chaque scrutin dans la province de Québec fait ressortir les points d'appui des partis dans une période donnée. Dans le langage populaire, ce sont des châteaux-forts d'où rayonne la force conquérante du parti. Un aspect de la lutte des partis consiste à miner peu à peu les forteresses de l'adversaire en s'y infiltrant d'abord, puis en s'y installant à demeure. La description de ces fiefs politiques à différentes époques et l'histoire des luttes qui les caractérisent nous permettront de dégager les facteurs qui déterminent les fluctuations de l'opinion publique, et partant, les pressions qui retiennent dans l'un ou l'autre camp politique chaque région de la province.

Durant la période 1867-1896, la province de Québec a connu huit élections provinciales. La comparaison des résultats de ces huit scrutins fait surgir des zones politiques bien précises. Une première zone serait les bastions ultramontains axés sur les deux grands chefs religieux du temps : M<sup>sr</sup> Laffèche et M<sup>sr</sup> Bourget. De son évêché de Trois-Rivières, M<sup>sr</sup> Laffèche rayonne sur les comtés de Nicolet, Champlain, Saint-Maurice, Trois-Rivières. Des purs ces braves diocésains de M<sup>sr</sup> Laffèche ! Pas une fois en huit campagnes électorales successives ils ne choisirent un candidat libéral. M<sup>sr</sup> Bourget éprouve plus de difficultés dans son diocèse. La cité est une ville cosmopolite beaucoup plus ouverte que la région trifluvienne : les tendances gallicanes de Cartier et de Chapleau minimisent son influence. Sur 31 scrutins réguliers tenus dans la cité, les conservateurs ont remporté 20 fois la victoire. Honorable moyenne qui, pourtant, ne satisfait pas l'ardent M<sup>sr</sup> Bourget. Ses diocésains ruraux lui donnent, par contre, beaucoup de consolations politico-religieuses. Laval, Hochelaga et Jacques-Cartier n'élisent que des conservateurs ; l'Assomption et Joliette ne pêchent qu'une ou deux fois.

Au-delà du fief de M<sup>sr</sup> Bourget, s'étend l'empire des *leaders* conservateurs dont Terrebonne, dominé par Chapleau, est le centre. Dans cette région, c'est moins le sentiment religieux qui commande le vote que l'emprise d'un tribun

dont la voix chaude module de belles tirades sur la colonisation. Terrebonne, Montcalm, Deux-Montagnes adhèrent sans défaillance au conservatisme; Argenteuil et Vaudreuil ne s'en écartent qu'une seule fois.

Les comtés à forte population anglaise dans le sud de la Province constituent la troisième forteresse du parti conservateur. Huntingdon, Missisquoi, Brome, Compton, Richmond, Wolfe, Dorchester (Stanstead et Bagot à de rares exceptions près) envoient au parlement des conservateurs. C'est le tribut de gratitude d'un groupe minoritaire envers le parti qui, par la Confédération, l'a sorti de son isolement ethnique et lui a garanti l'exercice de ses droits les plus chers.

Un dernier fief conservateur englobe les extrémités de la province. Pontiac, Ottawa à l'ouest, et Gaspé à l'est. Peu d'infidélités envers le parti nourricier dans ces régions de colonisation. La manne des octrois les tient rivés au parti.

La répartition cartographique des zones libérales durant cette période ne donnerait pas une impression de puissance et de cohésion. Une première zone, la plus forte et la plus pittoresque, Saint-Hyacinthe, occupe la position d'un ver rongeur le cœur du parti conservateur. Saint-Hyacinthe, la Mecque du libéralisme, se dresse fièrement face aux deux évêchés ultramontains. Dans l'orbite de Saint-Hyacinthe gravitent les comtés de Saint-Jean, Châteauguay, Iberville, Verchères, Drummond-Arthabaska, Rouville et Napierville. Quels sont, dans cette région, les facteurs déterminants du vote? souvenir de 1837 et des années enivrantes de 1848? aisance de la population rurale qui peut se passer d'octrois? influence de la vallée du Richelieu qui a été la voie de communication des armées et des idées américaines?

L'autre zone libérale se situe dans la région de Québec. Québec à tendance libérale, Montréal à tendance bleue: un des multiples aspects de la rivalité Québec-Montréal. À Québec, Laval et le haut clergé donnent le ton. Ce n'est pas péché de voter Rouge. On n'y rencontre pas cependant une tendance politique aussi charpentée que dans la région de Trois-Rivières. Les pressions religieuses sont moins fortes dans la capitale: l'électeur est plus libre. Ainsi, Québec-Est vote presque toujours libéral, Québec-Centre vote la plupart du temps libéral, et Québec-Ouest la plupart du temps conservateur.

Le prestige du chef libéral, Joly de Lotbinière, amplifie l'influence de Québec sur la rive sud. Lotbinière affiche une constance dans sa fidélité au libéralisme digne de l'entêtement des diocésains de M<sup>gr</sup> Bourget. Montmagny, Bellechasse et Lévis ne se laissent pas surprendre facilement par les appâts des conservateurs.

Le reste de la province constitue le gâteau qu'il faut partager à chacune des élections. La machine électorale du parti conservateur porte ses efforts surtout dans la région en aval de Québec. Québec-comté, Montmorency, Témiscouata, Kamouraska, Bonaventure s'intègrent la plupart du temps dans le camp du plus fort. Mais Casgrain avoue que ces allégeances coûtent très cher et Tarte avance le chiffre de \$10,000 pour le seul comté de Montmorency. La somme ne doit pas surprendre, si l'on songe que plusieurs de ces comtés furent disputés par les personnalités politiques les plus bouillonnantes de la fin du

xix<sup>e</sup> siècle. Montmorency fut le champ des luttes électorales de Jos.-Édouard Cauchon, A.-R. Angers, Ch. Langelier, Tom Chase Casgrain, Ls-A. Taschereau. Kamouraska était le fief de la famille Chapais. Québec-comté a vécu les luttes épiques de Chauveau, Casgrain et Fitzpatrick. Beaucoup de prestige pour un parti découlait du résultat de ces scrutins. On comprend, ainsi, pourquoi un parti n'hésitait pas à y mettre le prix. Charlevoix, l'Islet, Matane, Rimouski alternent d'un parti à l'autre.

En amont de Québec, Mégantic, Portneuf, Berthier et Chambly sont sujets à des influences diverses. Ils alternent suivant le sens du vent, la pression du clergé, la magie des écus sonnants ou des octrois et la personnalité des candidats.

#### *Période 1897-1935*

La prise du pouvoir par Laurier à Ottawa prélude sur la scène politique à un phénomène curieux : la transformation d'une province en une forteresse libérale. Une carte tendancielle des opinions politiques régionales ne laisserait percevoir, pour cette période, que quelques taches bleues qui se détacheraient d'une masse rouge.

Dès 1897, la vague libérale pulvérise la zone traditionnellement conservatrice des Cantons de l'Est. En onze scrutins successifs, Brome, Missisquoi, Huntingdon et Shefford élisent onze députés libéraux. En 1900, Sherbrooke, Compton, Stanstead, puis Dorchester et Wolfe en 1904, adhèrent au libéralisme. Le nationalisme pan-canadien de Laurier, le long malaise suscité par la crise économique du xix<sup>e</sup> siècle finissant, la pénétration dans ces comtés de groupes canadiens-français expliqueraient peut-être cette volte-face politique des Cantons de l'Est.

Les zones ultramontaines ne résistent guère mieux, mais montrent moins d'empressement que les Cantons de l'Est à se rallier au libéralisme. Il n'y a qu'Hochelaga et Jacques-Cartier qui s'empressent de se joindre aux libéraux, dès 1897. Laval ne s'y rallie qu'en 1908 et Joliette en 1916. Dans la région trifluvienne, Trois-Rivières, Saint-Maurice, Champlain tombent aux mains des libéraux en 1900, Nicolet en 1904.

Non moins étonnant nous apparaît l'évanouissement subit de l'empire des *leaders* conservateurs au nord de Montréal : Argenteuil et Montcalm revêtent le bonnet rouge dès 1900 ; Terrebonne, la même année, devient une forteresse libérale grâce à l'influence de la famille Prévost ; Deux-Montagnes résiste mieux : tombé en 1897 avec Argenteuil, le comté revient au conservatisme en 1908.

Toute trace de conservatisme n'a pas cependant disparu. Laval, Deux-Montagnes et Joliette offrent une résistance désespérée. Le record est détenu par Montréal-Saint-Georges et Verdun qui ne connaissent pas une défaillance à l'égard du parti conservateur. Le premier appuie sans réserve un des *leaders* du parti conservateur à l'époque, C. E. Gault, tandis que l'autre appuie son lieutenant. Montréal-Dorion marque son opposition au parti libéral en élisant deux ouvriers. Trois-Rivières et Sherbrooke, en revenant au conservatisme en 1927 et 1923, annoncent le réveil du parti conservateur.



*Période 1936-1956*

En 1936, nous assistons au phénomène inverse de celui de 1897 : une province libérale se rallie à l'Union nationale. Le libéralisme se réfugie surtout dans les villes. Dans les comtés de l'agglomération montréalaise, Westmount-Saint-Georges, Outremont, Notre-Dame-de-Grâce donnent plus souvent 70% que 60% de leurs votes au parti libéral. Ces comtés, avec Montréal-Saint-Louis, ont toujours élu un libéral depuis 1936 ; cependant les majorités sont plus modestes dans Montréal-Saint-Louis. Verdun et Jacques-Cartier n'ont adhéré qu'une fois à l'Union nationale ; Montréal-Jeanne-Mance a tendance à demeurer dans le camp libéral. Montréal-Laurier, Montréal-Sainte-Anne, Montréal-Saint-Henri sont déchirés dans leur allégeance ; les autres comtés ont tendance à opter pour le camp de l'Union nationale, mais aucun ne lui a voué une fidélité indéfectible. Dans la ville de Québec, Québec-Ouest a tendance à maintenir le flambeau du libéralisme tandis que Québec-Centre et Saint-Sauveur s'accommodent de l'Union nationale. Québec-Est alterne d'un parti à l'autre.

On peut s'interroger à bon droit sur la signification du vote urbain. Ces comtés donnent-ils un vote en faveur du parti libéral ou un vote de censure à l'égard du parti au pouvoir ? Montréal-Saint-Georges et Verdun, par exemple, sont conservateurs à tous crins durant l'apogée du parti libéral et libéraux durant l'apogée de l'Union nationale. Ce serait pour eux une façon de manifester leur désapprobation d'une politique provinciale trop axée sur les campagnes.

Le parti libéral résiste difficilement dans les campagnes. Les comtés ruraux qui ont eu tendance à prendre parti pour les libéraux se comptent sur les doigts d'une seule main. Verchères n'a tombé aux mains de l'Union nationale qu'en 1956 ; Richelieu et Rivière-du-Loup affichent une affection mitigée au libéralisme.

Le parti libéral recrute encore des candidats dans les comtés ruraux ambivalents qui alternent d'un parti à l'autre. Dans le sud de la province, ces comtés ambivalents dessinent un arc-en-ciel sur la carte. Ce sont Compton, Richmond, Bagot, Saint-Hyacinthe, Chambly. Sur la rive nord, ces comtés sont disséminés : Portneuf, Berthier, Saint-Maurice, Argenteuil, Pontiac et Rouyn-Noranda. Il est intéressant de noter que les comtés de Berthier, Portneuf, Chambly, de 1867 à 1896, avaient un comportement identique à celui d'aujourd'hui.

La province semble donc devenue un château-fort de l'Union nationale. Cependant, peu de comtés, environ une quinzaine, n'ont jamais retiré leur allégeance à l'Union nationale alors que, dans la période précédente, le double de comtés avait adhéré sans défaillance au libéralisme en 10 scrutins successifs. Cette disproportion s'explique par l'accident de la seconde guerre mondiale qui a exercé sur l'Union nationale de très fortes pressions.

*Les facteurs déterminants de l'opinion politique*

Cette rapide description des modifications qui surviennent dans les assises régionales des partis à travers le temps et l'espace nous amène à la question du

pourquoi de ces changements. Nous avons au passage signalé ce qui peut expliquer l'adhésion momentanée d'une région à un parti, mais est-il possible d'établir un réseau de relations ou de facteurs qui nous donnerait une explication systématique de ces mouvements d'opinion au niveau de la province et au niveau des comtés ?

Pierre George a écrit que « l'ensemble des facteurs déterminants des opinions politiques du plus grand nombre émane de la condition économique et sociale des citoyens. » À une période de stabilité économique correspondrait une période de fixité politique et à une période de transformation économique correspondrait une période de changement politique.

Cette hypothèse, de prime abord, semble rendre compte des deux réaligements des forces politiques dans la province de Québec, en 1897 et 1936, qui apparaissent au milieu de malaises économiques et sociaux. Il a fallu l'ambiance dissolvante de périodes de dépression pour abattre deux géants politiques : le parti conservateur et le parti libéral. Il y a sans doute plus qu'une simple coïncidence dans l'apparition de ces deux phénomènes. Mais dans quelle mesure y a-t-il relation de cause à effet ? Que des malaises économiques soient un facteur déterminant dans l'opinion politique du plus grand nombre, soit. Mais est-ce le seul ? On peut poser la question, car on trouve des constantes autres que des malaises économiques à l'origine de ces réaligements politiques.

Une fièvre nationaliste accompagne toujours nos réaligements politiques. Il est malheureux cependant que nous ne disposions pas encore d'études analytiques qui cerneraient l'ampleur de ces fièvres nationalistes qui ont secoué périodiquement la province. Ce dont nous sommes sûrs, c'est que les réaligements de nos forces politiques coïncident avec des crises nationalistes. En 1896, en dépit du haut-clergé, la population canadienne-française appuie Laurier sans réserve. Laurier au pouvoir, dans le contexte de l'époque, signifie la revanche inespérée de la pendaison de Riel, la race canadienne-française présidant aux destinées du Canada. En 1935-36, la crise suscite un mouvement nationaliste. L'Union nationale axe son programme sur la terre, la famille, l'artisanat, notre fête nationale. Le principe qui guidait les *leaders* de l'Union nationale peut se résumer ainsi : la crise ne sera enrayée que par une prise de conscience de notre tempérament national qui nous orientera vers nos valeurs traditionnelles. Des études subséquentes prouveront peut-être, et nous n'en serions pas surpris, que ces explosions nationalistes n'ont pu se développer qu'à la faveur des malaises économiques et sociaux, de sorte que les conditions économiques commanderaient directement ou non, l'opinion politique du plus grand nombre.

On accepterait volontiers la seule primauté de l'économique comme élément déterminant du vote n'était-ce une autre constante qui préside à nos réaligements politiques, à savoir l'usure des partis au pouvoir. Elle se manifeste de plusieurs manières : disparition des grands chefs, vieillissement généralisé des cadres, fixité du programme. Un parti trop longtemps au pouvoir est incapable de se renouveler. Ce phénomène tient à plusieurs facteurs dont, sans aucun doute, l'influence des électeurs cycliques desquels nous parlions au précédent chapitre. Parmi les autres facteurs, on pourrait énumérer la tendance de l'élite

de la jeunesse à se ranger dans les rangs de l'opposition, soit que, par tempérament, elle n'accepte pas la série de compromis que doit faire un parti longtemps au pouvoir, soit que l'évolution interne des partis au pouvoir vers l'autocratie et la dictature, en réservant à une clique les postes et les honneurs, éloigne la jeunesse. N'est-ce pas l'origine de la formation de l'Action libérale nationale? Sur un autre plan, les compromis et les échecs d'un parti longtemps au pouvoir, la routine qui s'installe avec les années, les scandales et les abus de pouvoir qui éclatent, tout concourt à répandre une impression de lassitude du parti régnant au point que la masse ne se reconnaît plus dans ce parti vieillissant. Elle est au contraire portée à s'identifier avec un parti rajeuni par une longue cure dans l'opposition qui l'a forcé à retrouver un idéal, reprendre contact avec la masse, embrigader la jeunesse. C'est à ce moment-là que le vote flottant se porte en totalité sur le parti rajeuni et provoque l'éclatement du noyau stable du parti ministériel.

La vitalité et le dynamisme d'un parti rajeuni qui contrastent avec l'usure d'un parti vieilli contribuent, sans aucun doute, à commander le vote du plus grand nombre. C'est pourquoi, semble-t-il, les fluctuations des conditions économiques et sociales ne commandent pas seules les réalignements politiques. Le phénomène de l'usure et du rajeunissement des partis ne peut s'expliquer que par un recours aux données de la psychologie individuelle et collective. En outre, la puissance d'attraction d'un parti rénové repose sur les profondeurs spirituelles de la nature humaine qui a besoin d'idéal, d'absolu, de dynamisme. Ce second facteur déterminant du vote du plus grand nombre, on pourrait le qualifier de « résonance spirituelle d'un parti ».

Conditions économiques et « résonance spirituelle » d'un parti déterminent donc nos grands réalignements politiques. Cependant, semble-t-il, la conjonction de ces deux facteurs déterminants de l'opinion politique ne s'opère que dans une ambiance tendue, électrisée. Tout se passe comme si un choc émotionnel violent était nécessaire pour mettre en action ces facteurs déterminants. Dans les conditions de notre politique provinciale où les grandes questions sont des questions d'administration, ces chocs émotionnels puissants jaillissent des questions budgétaires ou financières. La prise du pouvoir par les libéraux, en 1896-97, s'est produite à l'occasion d'une vague de mécontentement de la population à l'égard du parti conservateur. Ce dernier avait accru sensiblement la dette pour réaliser sa politique ferroviaire et il avait même fait appel à des taxes spéciales pour équilibrer le budget et renflouer la trésorerie. Cette augmentation des taxes et de la dette, contre laquelle les Canadiens-français s'étaient toujours rebiffés depuis 1792, avait provoqué le mécontentement de l'électorat, accentué par la propagande libérale. Dans l'opinion publique de l'époque, l'augmentation des taxes et la recrudescence de la dette étaient synonymes de mauvaise administration. Ce fut le choc émotionnel qui a mis en action les facteurs déterminants du vote. Même phénomène en 1936, où le scandale des comptes publics joue un rôle identique à celui de l'augmentation des taxes en 1896. L'importance d'un choc émotionnel apparaît en 1931 et 1935. Lors de ces deux campagnes électorales, la grande crise atteint son apogée et la personnalité de Camilien Houde, puis la formation de l'Action libérale nationale ont

donné au parti oppositionniste une résonance neuve dans l'opinion. Ce fut suffisant pour ébranler le régime, non pour le renverser. Il manquait un choc émotionnel puissant pour aiguïser la sensibilité de l'électorat aux pressions des conditions économiques et de la résonance spirituelle du parti oppositionniste.

Le jeu de ce trinôme nous explique les fluctuations de l'opinion politique au niveau de la province, mais il ne nous rend pas compte de la vie politique au niveau des comtés. Car nombre de facteurs régionaux amplifient ou minimisent l'influence des facteurs déterminants de l'opinion du plus grand nombre.

Dans une population où la cohésion religieuse est forte, il est sûr que l'Église joue un grand rôle, directement ou indirectement, dans la formation de l'opinion politique. Elle ne saurait être un facteur déterminant, sauf à l'occasion d'une situation très spéciale, de l'opinion du plus grand nombre. L'élection de 1896, alors que le haut-clergé s'est prononcé ouvertement contre le parti libéral, le prouve. Mais l'Église peut commander l'opinion de régions entières (ce fut le cas des châteaux-forts ultramontains du XIX<sup>e</sup> siècle) ou de certaines catégories d'électeurs. Les procès pour influence indue montrent que des libéraux ont voté conservateur sous la pression de leurs curés. Il est intéressant de noter cependant que, au XIX<sup>e</sup> siècle, nombre d'électeurs préféraient s'abstenir plutôt que de trahir leur allégeance politique pour satisfaire leur conscience ébranlée par des sermons à l'emporte-pièce.

Ce rôle de l'Église en tant que telle ou par l'intermédiaire de ses chefs nous amène à souligner un facteur non négligeable dans la formation de l'opinion politique au niveau régional, à savoir la personnalité d'un candidat. On pourrait citer quantité de candidats dont la personnalité a joué un rôle fondamental dans la formation de l'opinion politique de leur comté. Quand Mercier, en 1890, se présente dans Bonaventure, il enlève ce comté aux conservateurs. Dans Charlevoix, la personnalité de Pierre d'Auteuil polarise, de 1897 à 1919, l'opinion politique des électeurs autour du conservatisme. Dans Joliette, la personnalité de Mathias Tellier joue un rôle identique de 1892 à 1912. Louis-Philippe Pelletier retarde jusqu'en 1904 la chute de Dorchester aux mains des libéraux. Terrebonne devient libéral grâce à l'influence des Prévost. Les défaites libérales dans Montmagny et Montréal-Saint-Jacques, en 1908, s'expliquent par la personnalité de Lavergne et de Bourassa.

Les partis connaissent fort bien l'importance de la personnalité des candidats et des organisateurs au niveau régional. Ils connaissent fort bien aussi l'importance du patronage, dont les activités apparaissent dans la distribution judiciaire des postes, des octrois et des allocations de toutes sortes. Notre notion erronée de l'État accentue l'influence du patronage qui n'est limitée par aucun principe. L'État, dans l'opinion du peuple, c'est le gouvernement; le gouvernement, c'est le parti au pouvoir. Ce raisonnement simpliste, soigneusement entretenu par les ministériels de tous les temps, permet à un parti au pouvoir de se comporter comme un vainqueur en pays conquis et de pratiquer la politique du « crois ou meurs ». Un comté adversaire doit périr d'inanition. Le comté de Verchères, libéral de 1871 à 1955, est l'exemple type d'un comté qui dépose les armes pour un peu de pain. Les déclarations mémorables de l'hono-

rable Duplessis sur le pont de Shawinigan en seront un autre. Cette conception erronée de l'État commande notre pseudo-jeu démocratique et pèse lourdement dans la formation du vote au niveau régional. Mieux vaut trahir son opinion que de ne pas cueillir la manne des octrois.

D'autres facteurs comme la machine électorale, le système électoral, des mesures législatives défavorables à un comté, le genre de vie, l'origine ethnique influent sur la formation de l'opinion politique au niveau régional. Des études régionales devraient analyser la portée de chacun de ces facteurs. C'est à ce prix que l'on pourra construire une histoire politique vivante et enrichissante qui débouchera sur le problème des mentalités et des comportements régionaux.

### III. SYSTÈME ÉLECTORAL ET VIE POLITIQUE

La province de Québec a adopté dès 1792 le système électoral britannique, sans doute le plus simple des systèmes électoraux. Il est caractérisé par le scrutin uninominal à un tour, ce qui signifie que le candidat est élu à la majorité relative dans une circonscription à un seul siège. Ce système électoral n'est donc pas propre au Québec, ni au Canada. Il a existé et existe dans de nombreux pays. Il serait donc intéressant de rappeler quels sont les inconvénients et les avantages de ce système électoral et d'étudier son fonctionnement dans le contexte canadien-français.

#### *Analyse du système en général*

L'influence du système uninominal à un tour sur la vie politique a fait l'objet de nombreuses études. Nous nous bornerons à signaler les conclusions qu'en a tirées M. Duverger dans son volume sur l'influence des systèmes électoraux sur la vie politique.<sup>5</sup>

L'influence du système électoral sur la structure et la représentation des partis peut se résumer comme suit :

1° Le scrutin majoritaire à un seul tour tend à établir le système de deux partis. Car le tiers parti est fortement sous-représenté (i.e. qu'il obtient un pourcentage de sièges nettement inférieur au pourcentage de votes qu'il a obtenus). Cette élimination mécanique renforce une élimination psychologique : les électeurs réalisent qu'en votant pour le tiers parti qui représente leur opinion, ils favorisent la victoire du parti qu'ils considèrent le pire. Ils préfèrent donc voter pour le parti qui se situe au centre.

2° Le scrutin uninominal tend à affaiblir la structure des partis. Dans ce mode de scrutin, la personne du candidat joue un rôle essentiel. Un député peut faire de sa division électorale un fief personnel qui le rend indépendant du parti.

3° En régime bipartiste, le scrutin majoritaire à un tour engendre l'indépendance complète des partis. Il tend à des alliances politiques qui conduisent

<sup>5</sup> DUVERGER, M. *L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, dans *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, n° 16, 1950.

à la fusion en régime multipartiste. Les alliés doivent se répartir les circonscriptions avant le scrutin.

4° Le scrutin majoritaire à un seul tour tend à sur-représenter le parti qui a obtenu le plus de voix et à sous-représenter le parti qui en a obtenu le moins. Si l'écart des votes obtenus par les deux partis est très faible, on peut arriver à une représentation complètement faussée où le parti minoritaire dans le nombre de voix obtenues sera majoritaire dans la distribution des sièges.

En ce qui concerne les relations entre notre système électoral et l'opinion publique, on peut dégager les tendances suivantes :

a) Le scrutin majoritaire à un seul tour tend à régionaliser une opinion nationale en ne lui permettant d'être représentée que dans les portions de territoire où elle est la plus puissante. Il aggrave donc les divergences locales.

b) Le scrutin uninominal tend à inciter l'électeur à voter moins pour une idéologie et une organisation nationales que pour un homme et des intérêts locaux.

c) Le scrutin majoritaire à un tour atténue l'opposition à l'intérieur des partis et affaiblit l'amplitude des opinions politiques. En effet, puisque le vote flottant détermine la victoire, les partis orientent leur programme vers une position centriste.

d) Le scrutin majoritaire à un seul tour est très sensible aux variations des opinions traditionnelles, mais insensible aux courants nouveaux, à moins que ceux-ci ne soient puissants et durables.

Dans quelle mesure se vérifient ces propositions dans notre contexte politique ?

#### *Notre système électoral et nos partis politiques*

La figure CXXXVI met en relation le pourcentage des voix et le pourcentage des sièges obtenus, lors de chaque scrutin, par les deux partis. Il met en évidence la tendance générale du scrutin majoritaire à un seul tour à sur-représenter le parti qui a obtenu le plus de voix et à sous-représenter le parti qui en a obtenu le moins. L'accident de 1944 confirme, pour sa part, les dangers du scrutin majoritaire à un seul tour dans un système multipartiste. Cette année-là, l'Union nationale avec 36% des voix, soit 3% de moins que les libéraux, obtenait 53% des sièges. L'entrée en scène du Bloc populaire avait favorisé l'Union nationale. On s'explique pourquoi notre mode de scrutin conduit, par un processus psychologique, au système des deux partis.

Les mouvements des courbes du graphique posent cependant des problèmes particuliers intéressants. D'abord penchons-nous sur un cas déconcertant : en 1875 et en 1878, la position des partis dans la distribution des suffrages reste la même ; cependant, en 1875, le parti conservateur est sur-représenté et, en 1878, il est sous-représenté. Ce mouvement insolite s'explique, sans doute, par le jeu des élections par acclamation. En 1875, les conservateurs obtiennent 14 sièges par acclamation et les libéraux 5 ; en 1878, les conservateurs en enlèvent 4 par acclamation et les libéraux 1. Il y a dans le vote exprimé une baisse de 5%, en 1878, en défaveur du parti conservateur. Il arrive donc que le jeu des élections

Courbe des Mécontents

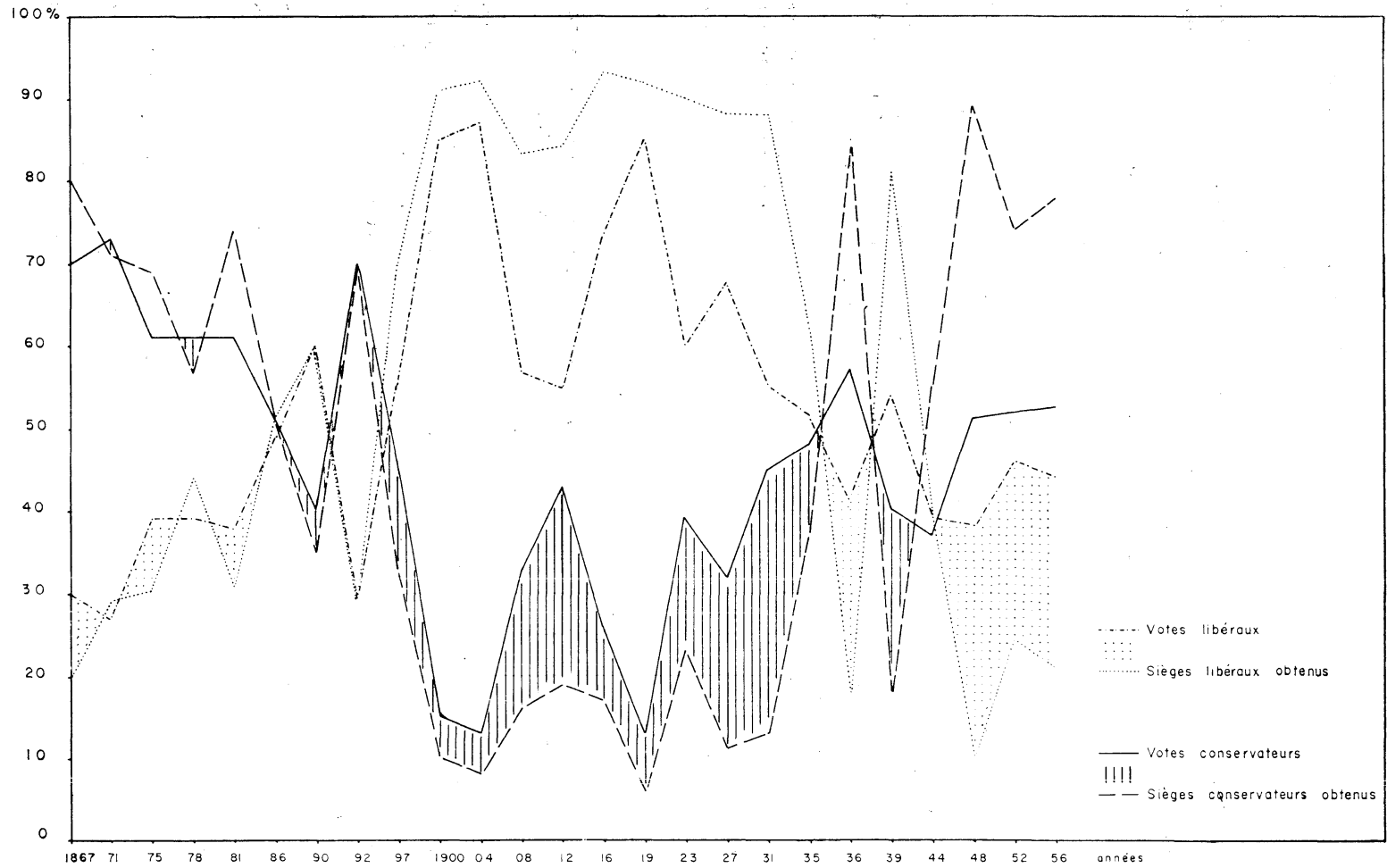


FIGURE CXXXVI

par acclamation fausse sur nos courbes les relations entre les voix et les sièges remportés par les partis.

Un second cas étonnant se produit, en 1886, alors que le parti conservateur ne remporte que 49.5% des sièges avec 51.8% des suffrages. Les libéraux, alliés aux dissidents ultramontains de la région montréalaise, remportent 50.5% des sièges avec 48.2% des suffrages. La situation n'est pas la même qu'en 1944, car, en 1886, il n'y a, en fait, que deux partis en présence. L'accident de 1886 montre que la représentation peut être faussée non seulement s'il y a trois partis comme en 1944, mais chaque fois que l'écart entre les votes obtenus par les deux partis est minime. Le moindre glissement des votes, dans notre système électoral, comme nous le verrons plus loin, peut changer la répartition des partis.

L'orientation générale de la courbe montre qu'à partir de 1900 le phénomène de sur-représentation et de sous-représentation tend à s'amplifier. Dans la période antérieure, les écarts entre les voix et les sièges sont relativement modestes ; il y a même, certaines années, identification des deux courbes. Deux facteurs peuvent rendre compte de la tendance des écarts à s'amplifier : la disproportion dans le nombre des électeurs de chaque comté et l'écart dans le taux moyen de la majorité obtenue par les partis au niveau des comtés. Le poids de ces facteurs apparaît dans l'analyse de la situation du parti libéral en 1956. Cette année-là, 44% des suffrages donnent au parti libéral 22% des sièges. Le nombre moyen d'électeurs dans les circonscriptions remportées par le parti libéral s'établit à 37,000 alors qu'il n'est que de 23,000 dans les circonscriptions de l'Union nationale. Ce qui donne un écart de l'ordre de 14,000. En Grande-Bretagne, en 1945, l'écart dans le nombre des électeurs entre les comtés détenus par les travaillistes et ceux représentés par les conservateurs était de 6,000. Les Anglais ont cru, à ce moment-là, qu'il était urgent de reviser le découpage des circonscriptions à travers le pays pour sauvegarder les principes démocratiques. Si l'on ne veut pas que nos élections demeurent une farce politique, il serait temps de redécouper nos divisions électorales sur une base démographique plus équitable.

Le taux moyen des majorités obtenues par le parti libéral aggrave encore sa situation. Les forteresses libérales de Montréal, comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent, donnent 60 et même 70% de leurs voix au parti libéral. Selon le système électoral en vigueur dans notre province, une majorité de 0.1% et une autre de 40% donnent chacune un seul député. Il est donc normal que les fortes majorités remportées par le parti libéral dans les comtés montréalais accentuent l'écart entre les votes obtenus et les sièges gagnés.

On peut croire, dans ces conditions, que l'accentuation de la tendance de notre système électoral à sur-représenter, à partir des années 1900, provient de la croissance des comtés urbains que, pour des motifs d'efficacité électorale, les ministériels de toutes les époques ne veulent pas découper.

Que le scrutin uninominal tende à affaiblir la structure des partis, cela se vérifie encore dans notre contexte politique. L'histoire de nos partis politiques le prouve. Il a fallu du temps à nos partis pour se structurer et imposer une discipline de parti. Il n'est pas rare, au XIX<sup>e</sup> siècle, de voir un député alterner d'un parti à l'autre. En 1867, Irvine se présente sous l'étiquette conservatrice,



plus tard sous l'étiquette indépendante pour s'intégrer, en 1875, dans le parti libéral. L'épisode de la trahison des « Cinq Veaux », en 1878, est demeuré célèbre. Le 28 octobre de cette année-là, cinq libéraux passaient du côté conservateur. Les libéraux les accusèrent de se vendre au plus offrant et qualifièrent leur trahison de l'achat des cinq veaux. Beaucoup plus tard, au tournant du siècle, le comté de Chicoutimi-Saguenay eut la bonne fortune d'être représenté par Honoré Petit qui se rangeait toujours dans le camp du plus fort.

Cette tendance de notre système électoral à favoriser l'indépendance des députés à l'égard de leur parti a été freinée par le droit de dissolution et par la tendance de ce même système électoral à perpétuer le régime des deux partis. Dans l'enceinte parlementaire, les deux partis sont face à face. Si des ministériels votaient avec l'opposition, ils pourraient renverser le gouvernement. Il y aurait élection générale. Or, les députés n'aiment pas recourir au peuple trop souvent : ces parades coûtent cher et sait-on si l'on sera réélu? La crainte d'aller trop souvent devant l'électorat a peu à peu établi la discipline des partis et leur structuration. Il reste cependant que, même actuellement, un parti doit parfois subir les frasques de certains de ses députés solidement appuyés par leur comté. Dans ces conditions, un parti préfère subir les frasques de ses indisciplinés plutôt que de courir le risque de perdre leur circonscription, ou il leur offrira un poste honorifique et lucratif.

#### *Le système électoral et la représentation de l'opinion publique*

L'influence d'un système électoral sur la représentation de l'opinion politique ne se confond pas avec son influence sur la représentation des partis. Un exemple fera saisir mieux qu'une définition abstraite la différence entre ces deux problèmes. Supposons que la province de Québec soit découpée en 80 circonscriptions électorales. Les 40 comtés situés sur la rive nord ont donné chacun 1% de majorité aux candidats libéraux ; par contre, les 40 comtés sur la rive sud ont donné chacun 1% de majorité aux candidats conservateurs. Selon notre système électoral, les deux partis obtiendront 50% des sièges chacun et 50% des voix. La répartition des sièges reflète la répartition des voix obtenues par les partis. Cependant la rive nord sera représentée par 40 députés libéraux et la rive sud par 40 députés conservateurs. Cette représentation donnerait l'impression d'un antagonisme politique entre le nord et le sud alors que dans le concret il y aurait autant de rouges et de bleus sur les deux rives.

Cet exemple illustre la première constatation générale sur l'influence de notre système électoral sur la représentation de l'opinion publique, à savoir sa tendance à localiser une opinion politique qui, de fait, est provinciale. Raisonnons sur du concret et prenons l'exemple de la région qui s'étend du comté de Portneuf jusqu'au Labrador sur la rive nord. En 1956, cette région comprend 9 comtés qui sont représentés par 9 députés unionistes. Pourtant 41% des électeurs de cette région ont voté libéral. L'impression erronée que le libéralisme s'est réfugié dans les villes est répandue par la représentation des partis au niveau parlementaire. Selon un système de représentation proportionnelle, il y aurait environ quatre députés libéraux qui représenteraient en Chambre cette région.

Dans le contexte québécois, la régionalisation de l'opinion politique a pour effet d'accentuer les oppositions entre comtés urbains et comtés ruraux. Elle incite le parti au pouvoir à minimiser l'importance des villes en attribuant à leur opposition un caractère régional. Pourtant cette opposition trouve des résonances dans l'ensemble des comtés ruraux.

Que le scrutin uninominal tende à inciter l'électeur à voter moins pour une idéologie que pour des intérêts locaux, cette proposition se réalise encore dans notre province. Dès 1871, Tarte déplore que les partis ont tendance à toujours choisir un candidat en fonction de sa situation et de sa popularité locale. Le scrutin uninominal, qui indique à coup sûr que le député sera l'un ou l'autre des deux candidats en présence, ouvre la porte aux promesses électorales effrénées. Le système porte donc les électeurs à s'attacher moins aux principes et au bien commun qu'aux promesses. Un homme du comté pourra mieux que tout autre deviner les besoins de ses électeurs et promettre de les combler. Voilà la raison pour laquelle les partis aiment à choisir un candidat au sein de la collectivité du comté. Une fois élu, le député, attaché et lié à son comté par ses origines et ses promesses, limite son horizon en Chambre aux intérêts de son comté.

Exploitée sans vergogne, cette tendance de notre système électoral devient un instrument de chantage dans les mains d'un parti ministériel. Un premier ministre n'hésite pas à dire : « Vous aurez un pont si vous élisez mon candidat ». La Chambre basse devient l'enjeu des rivalités de clochers et la politique d'un parti au pouvoir consiste à satisfaire le plus complètement possible les intérêts locaux à court terme, sans se préoccuper du bien commun. Cette tendance est amplifiée ou freinée suivant la mentalité des électeurs, l'horizon des chefs politiques, le découpage des circonscriptions électorales. La vie politique est le produit de l'opposition et de la conjonction d'une série de facteurs. Force nous est de constater cependant que, dans notre province, si on analyse le contenu de nos statuts et l'histoire de nos luttes électorales, les conditions de notre vie politique ont tendance à accentuer ce vice de notre système électoral.

Le scrutin majoritaire à un tour atténue la division de l'opinion publique. L'attitude du groupe nationaliste illustre cette proposition. Dans un système proportionnel, les deux à trois cent mille électeurs nationalistes du Québec n'hésiteraient pas à voter nationalistes, sûrs qu'ils seraient d'obtenir quelques sièges en Chambre où leurs élus pourraient exprimer leur idéologie. Selon notre système, ils sont sûrs de ne pas obtenir une représentation parlementaire correspondant à leurs effectifs. L'expérience du Bloc populaire le prouve. D'ailleurs ils craignent, en divisant les votes, de faire passer le parti le moins nationaliste. Ils préfèrent donc voter pour le parti qui se rapproche le plus de leur opinion. Ainsi, en 1948 et 1952, les nationalistes de droite et de gauche se seraient prononcés, semble-t-il, en faveur de l'Union nationale. En 1956, les nationalistes de droite, conscients des lacunes de la politique économique et sociale de l'Union nationale, auraient quand même donné leur vote à l'Union nationale qui offrait plus de sécurité dans le domaine de l'autonomie. Par contre, les nationalistes de gauche auraient accepté le parti libéral. Ils préféreraient mettre en danger les principes autonomistes plutôt que de sacrifier leurs idées économiques et sociales qu'ils espéraient voir endosser par le parti libéral.

Notre système électoral tend donc à polariser l'opinion politique autour de deux partis. Ce serait une erreur cependant de croire qu'il dresse deux blocs d'opinion antinomique. Il tend au contraire à aplanir les divergences de l'opinion publique. Car, dans un système à deux partis, les électeurs flottants et les électeurs « cycliques » décident de la victoire. Les deux partis ont donc tendance à adoucir leur position idéologique pour s'attirer la faveur du groupe indépendant des deux partis. La faiblesse du parti libéral depuis quelques années, réside, sans doute, dans ses hésitations à donner des garanties autonomistes acceptables par l'élément flottant de l'électorat québécois. Lomer Gouin a fait preuve de plus de finesse politique, en 1905, quand il bridait l'élément radical de son parti qui réclamait la laïcisation de l'enseignement, l'imposition de taxes sur les propriétés religieuses plutôt que de courir le risque de perdre l'affection du clergé et de l'élément modéré. Cet accroc au principe lui a valu une longue vie sur la colline parlementaire, mais il a assimilé singulièrement le parti libéral au parti conservateur. Notre système électoral tend donc à niveler l'amplitude des opinions politiques au niveau du centre.

Modérateur de l'opinion publique, notre système demeure très sensible aux variations des opinions traditionnelles qui se traduisent par des variations dans la répartition des suffrages entre les partis. Un glissement de quelques voix peut entraîner un changement complet de la représentation des opinions. L'étude du résultat du scrutin de 1956 le prouve. Cette année-là, les libéraux enlèvent 18 sièges dont 11 en dehors de la ville de Québec et de l'agglomération montréalaise. Sur ces onze circonscriptions, 7 ont donné de 1 à 2% de majorité. Un glissement de 1% des votes libéraux vers le parti Union nationale dans les campagnes entraînerait la disparition de plus du tiers de l'ensemble des sièges libéraux. Un glissement de 5% provoquerait la chute des 11 circonscriptions libérales dites rurales, car la plus forte majorité obtenue par les libéraux dans les comtés dits ruraux est de 10%. L'Union nationale est en meilleure posture. Une tendance moyenne de 2% des votes unionistes à glisser vers le parti libéral n'entraînerait la chute que des 8 comtés qui n'ont pas donné plus de 4% de majorité au parti de l'Union nationale. Pour renverser la puissance parlementaire inouïe de l'Union nationale, les libéraux doivent provoquer un glissement des votes de l'ordre de 7% en leur faveur. Les 42 comtés de l'Union nationale qui ont donné des majorités en deçà de 14% passeraient dans l'orbite libérale. Ce 7% est le point tournant, car 11 comtés ont donné 14% de majorité à l'Union nationale. Le lecteur qui comptera sur les courbes de la figure 136 le nombre de variations de l'ordre de 8% qui ont eu lieu depuis la Confédération réalisera, sans doute, que les variations de cet ordre ne se sont produites que sous la pression de puissants courants politiques.

Notre système électoral, par contre, est insensible aux courants nouveaux d'opinions. Les échecs successifs de l'A. L. N. et du Bloc populaire l'attestent de même que les difficultés dans lesquelles se débattent le Crédit social et le P. S. D. Cette insensibilité provient de la tendance de notre système à sous-représenter les partis faibles. Avec environ 18% des votes le Bloc populaire n'obtenait que 4.4% des députés.

Les difficultés des opinions nouvelles à se faire représenter sont aggravées par le nombre des comtés ruraux où la tradition est forte et par différentes clauses de la loi électorale qui favorisent les deux grands partis. André Laurendeau, dans *Le Devoir* du 29 janvier 1953, commentait en ces termes la loi électorale de 1945 :

« C'est une législation conservatrice. Elle est fondée sur le système des vieux partis. Elle leur accorde des privilèges. Elle tend à figer la situation politique, à empêcher que des groupes nouveaux ne s'insèrent dans le système.

« On peut même affirmer — et cela fut dit en 1945 — qu'elle est une machine de guerre contre les nouveaux groupes. Car ce sont les vieux partis qui nomment les énumérateurs, clefs de voûte du système (du moins dans les villes). Puis ce sont les vieux partis qui désignent les reviseurs. Ce sont eux encore qui choisissent les scrutateurs et les greffiers. Ils obtiennent d'office la liste électorale. Ils sont chez eux dans la machine politique.

« ... Aussi les deux vieux partis se sont-ils admirablement unis, en 1945, pour défendre et voter les principales clauses de la loi électorale. Ils ont opéré ensemble une manœuvre qui les consolidait tous deux. »

Pour s'insérer dans la représentation politique, un nouveau parti doit chercher à s'établir solidement d'abord dans quelques comtés, puis de là rayonner. Des majorités régionales lui permettront d'être représenté au niveau parlementaire. Ce mode de procéder ne peut être que de longue haleine.

### *Conclusion*

Notre système électoral uninominal majoritaire à un seul tour produit dans la province les mêmes effets que dans les autres pays. Son originalité consiste dans le fait que plusieurs facteurs, tels que la répartition des circonscriptions, les clauses de la loi électorale, la mentalité rurale, accentuent ses inconvénients majeurs : tendance à sur-représenter les partis et tendance à ignorer les courants nouveaux de l'opinion politique.

## CONCLUSION

### PLAIDOYER POUR DES ÉTUDES RÉGIONALES GLOBALES

La conclusion qui se dégage de ce travail s'impose d'elle-même et fait écho aux idées exprimées dans l'avant-propos. L'heure est venue d'entreprendre des études régionales globales sans lesquelles les sciences humaines piétineront sur place au Canada français. Les déficiences de ce travail d'ensemble ne s'expliquent-elles pas moins par certaines faiblesses des statistiques que par l'absence d'études régionales globales qui permettraient de situer le chiffre dans son contexte.

Le contexte des données statistiques présente plusieurs facettes qui s'unifient dans l'humain. L'électeur est aussi un consommateur et un producteur ; il a une religion, une origine ethnique, une culture ; il vit dans un cadre